

## A AFFICHER

# LA REPRÉSENTATION DES RÉSIDENTS A LA CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS - NOTE GENERALE -

Les résidents sont appelés chaque année à participer à la vie de la cité. Il existe plusieurs modes de représentation des résidents :

- **Les comités de résidents des maisons**

chaque maison organise chaque année, en début d'année universitaire des élections afin de constituer un comité de résidents.

Outre des fonctions d'animation au sein des maisons, les comités de résidents des maisons assurent la représentation des résidents auprès de l'administration de la maison dans laquelle ils résident.

Ils peuvent participer aux conseils intérieurs ou conseils d'administration de leur maison d'accueil.

Les attributions et modalités d'élection des comités de résidents sont définies par chaque maison.

- **Le bureau des résidents (BDR) de la cité (ex. ADCR)**

Le bureau des résidents assure la représentation des comités de résidents auprès de la délégation générale de la cité. Jusqu'à présent appelé « Assemblée des délégués des comités de résidents », il change de nom usuel cette année à la demande des résidents.

Il est composé de deux représentants par maison.

Le bureau des résidents se réunit une fois par mois à l'initiative des deux administrateurs (cf ci-après). Lieu d'échange, d'information et de discussion, ces réunions peuvent prendre la forme de rencontres permettant aux résidents de proposer des idées de projets culturels, événementiels, sportifs et autres et de se constituer en équipe de travail afin de concrétiser ces projets. Plus fondamentalement, ces temps de rencontres permettent de travailler sur toutes questions relatives à la vie de la cité.

Le BDR rencontre régulièrement le délégué général de la CIUP ou son représentant.

Le BDR est constitué lors de l'élection des comités de résidents. Il est désigné parmi les membres des comités de résidents, selon des modalités pouvant varier d'une maison à l'autre.

- **Les administrateurs résidents**

Les membres du bureau des résidents élisent en leur sein deux administrateurs résidents. Ceux-ci siègent de plein droit au conseil d'administration de la cité internationale universitaire de Paris, fondation nationale. Les deux administrateurs ont également pour rôle d'organiser les rencontres informelles mensuelles BDR d'échanges avec les résidents, ainsi que les réunions avec le délégué général de la CIUP ou son représentant.

Afin d'assurer la continuité de la représentation des résidents au conseil d'administration, deux administrateurs résidents suppléants sont également élus dans les mêmes conditions.

Les modalités d'élections sont définies par le conseil d'administration de la cité internationale universitaire de Paris, fondation nationale.